



ASSEMBLEE NATIONALE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Par Dr Zeïni MOULAYE

1. Le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF) de Genève et la Friedrich Ebert Stiftung (FES), en collaboration avec le Parlement de la CEDEAO, l'Assemblée Nationale de la République de Côte d'Ivoire, le Réseau Africain pour le Secteur de la Sécurité (ASSN) et le Réseau Ouest-Africain sur la Sécurité et la Gouvernance Démocratique (WANSED), ont organisé, du 17 au 19 juin 2009 à Abidjan, Côte d'Ivoire, un atelier régional intitulé « **Réflexions sur la criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest - le rôle des parlements** ».
2. Le but de l'Atelier est d'étudier les derniers développements de la criminalité transfrontalière et leur impact en Afrique de l'Ouest, de débattre des nouvelles approches de lutte contre ce type de criminalité et d'examiner particulièrement la façon dont les parlements de la sous-région peuvent contribuer à l'élaboration des politiques de sécurité et au contrôle effectif du secteur de la sécurité.

A. DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

3. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale de Côte-d'Ivoire sous la présidence du 1^{er} Vice-président M. Kwamé Richard. Elle a été marquée par quatre interventions : un mot de bienvenue de M. Yens-U Hettmann, Représentant Résident de la Friedrich Ebert Stiftung en Côte d'Ivoire, deux allocutions de remerciements et d'orientation respectivement de M. Jean-Jacques Gacond, Directeur adjoint, opérations Afrique et Moyen-Orient du Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF) et de M. Sebastian Sperling, Coordonnateur Régional Politique de sécurité en Afrique de l'Ouest de la Friedrich Ebert Stiftung (FES), Abuja, Nigeria, et, enfin, un discours d'ouverture du Vice-président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire.

4. Les travaux de l'Atelier se sont poursuivis à l'hôtel Ivotel d'Abidjan conformément au programme en annexe. Ils ont essentiellement porté sur des communications pour alimenter le débat.
5. Après la présentation d'un Manuel CEDEAO-DCAF à l'usage des parlementaires de la sous-région, les participants ont passé en revue les développements de la criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest, les impacts, défis et enjeux, le cadre juridique et les obstacles à l'harmonisation des traités internationaux et régionaux. Ils se sont particulièrement appesantis sur le rôle du secteur de la sécurité, celui des parlements nationaux et tout particulièrement de la CEDEAO, dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. Ils ont enfin discuté des approches et stratégies de prévention et de gestion de la criminalité transfrontalière tant au niveau national que régional. Parmi ces approches et stratégies, on note singulièrement la réforme du secteur de la sécurité.

A. DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

- **Des défis sécuritaires et juridiques**

6. L'Atelier a constaté que le crime organisé se manifeste en Afrique de l'Ouest sous diverses formes : vol à main armée, trafic de véhicules volés, contrebande de cigarette, ou d'alcool, trafic de drogue, trafic illicite des armes, traite humaine, trafic illicite de diamant, corruption, délinquance financière et, plus récemment, cybercriminalité, piraterie et terrorisme, etc.
7. À cet égard, la criminalité transfrontalière peut être définie comme un ensemble d'actes délictueux dont les auteurs et les répercussions vont au-delà des frontières étatiques. Cette forme de criminalité s'est particulièrement développée à partir de 1990 avec l'éclatement ou l'exacerbation à l'intérieur de certains pays de crises politiques, de foyers de tensions, de conflits communautaires souvent liés à la gestion des ressources naturelles, de rébellions et même de guerres civiles. Cette situation a gangrené certains rapports de voisinage, aggravé la pauvreté et ouvert des avenues aux organisations criminelles qui ont tissé des réseaux transfrontaliers, voire transnationaux.
8. La criminalité transfrontalière est le plus souvent l'œuvre de groupes de trafiquants organisés en réseaux qui bénéficient parfois de couvertures locales et de ramifications bien structurées dans les pays. L'interconnexion entre ces trafiquants en tout genre et les groupes terroristes qui écument la bande sahélo-saharienne est une illustration supplémentaire des dangers que coure la sous-région sur le plan sécuritaire.

9. Au regard de ce qui précède la criminalité transfrontalière constitue une grave atteinte à la sécurité humaine, une menace à la paix, à l'harmonie sociale, à la stabilité politique, à la bonne gouvernance, au développement et à l'intégration sous-régionale. À ce titre, elle doit être vigoureusement combattue sous tous ses aspects et dans toutes ses ramifications. Cela ne peut se faire qu'à travers des stratégies sécuritaires, juridiques, politiques, économiques, sociales et culturelles appropriées.
10. L'Atelier a noté que la CEDEAO a développé ces dernières années une panoplie d'instruments juridiques et de stratégies qui pourraient s'avérer pertinents mais ils demeurent insuffisamment appliqués. D'où la nécessité de faire ratifier ces instruments et de les appliquer à la lettre pour espérer endiguer le phénomène de criminalité transfrontalière. Cela est d'autant plus nécessaire que les enjeux liés à la criminalité transfrontalière sont de taille. Il s'agit notamment de la paix sociale, de la sécurité humaine, de la démocratie, du développement et de l'intégration sous-régionale.

B. LE ROLE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

11. Dans la bataille contre la criminalité transfrontalière, les forces de défense et de sécurité ont un rôle crucial à jouer. Elles doivent notamment prendre conscience de leurs responsabilités républicaines, faire respecter la Constitution et l'État de droit, se tourner vers des approches, stratégies et un cadre normatif, de sécurité impliquant des rôles parfois importants à d'autres acteurs du secteur de la sécurité.
12. La lutte contre la criminalité transfrontalière est, en effet, tributaire de nombre de facteurs internes et externes dont la volonté politique, un diagnostic approfondi du système de sécurité au niveau des États et de la sous-région, l'engagement d'un débat populaire sur les politiques nationales et la politique régionale de sécurité dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, la participation populaire dans le cadre d'un partage des rôles et responsabilités en matière de sécurité, des réponses appropriées aux déficits structurels institutionnels, opérationnels et communicationnels, l'adhésion et l'appui des partenaires au développement, les liens avec les cadres stratégiques sécuritaires régionaux et internationaux.

C. LE ROLE DES PARLEMENTS DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

13. La lutte contre la criminalité a certes toujours relevé du champ de compétence des gouvernements mais la multitude des défis sécuritaires et l'émergence sans cesse de nouveaux acteurs posent de manière cruciale la question de la place des parlements. Et dans la mesure où il n'y a de sécurité que par le peuple et pour le peuple, les parlements, émanation de la volonté populaire, doivent pouvoir s'engager davantage dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et, plus largement, dans la réforme du secteur de la sécurité dans la sous-région.
14. Plusieurs facteurs incitent les parlements à se positionner sur l'échiquier sécuritaire : les limites de la diplomatie classique face à la multiplicité des questions de sécurité, le caractère indissociable de la politique intérieure et de la politique internationale, les exigences démocratiques.
15. Informer, communiquer, sensibiliser, amener à comprendre les causes et les conséquences de la criminalité transfrontalière, faire appliquer les solutions les plus pertinentes et les plus durables, tel pourrait être le crédo des parlements en Afrique de l'Ouest. À cet égard, il est nécessaire de :
- ✓ *Impliquer davantage les parlementaires dans la gouvernance de la sécurité et de la défense ;*
 - ✓ *Renforcer les capacités d'analyse des parlementaires pour exercer efficacement leur contrôle sur le secteur de la sécurité ;*
 - ✓ *Développer les capacités des parlements en termes d'élaboration de propositions de lois relativement au secteur de la sécurité ;*
 - ✓ *Améliorer la communication des parlements vis-à-vis de l'opinion nationale, régionale et internationale.*
16. Conformément à leur mandat, les parlementaires doivent :
- ✓ *Veiller à la ratification et à l'harmonisation des traités et protocoles relatifs à la criminalité transfrontalière ;*
 - ✓ *Initier davantage de propositions de lois pertinentes et contraignantes en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière, tout particulièrement dans le domaine de la traite humaine, du trafic de drogue et du commerce illicite des armes ;*
 - ✓ *Contribuer à la vulgarisation des meilleures pratiques en matière de gouvernance de la sécurité dans la sous-région ;*
 - ✓ *Faire du lobbying auprès des décideurs et mobiliser auprès des partenaires techniques et financiers les ressources nécessaires aux actions de lutte contre la criminalité*

transfrontalière et à la mise en œuvre de la réforme de la sécurité dans l'espace CEDEAO.

D. DES RÉPONSES AUX DÉFIS DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE EN GÉNÉRAL

17. L'Atelier a retenu que la criminalité transfrontalière change sans cesse de nature, de moyens, de comportement et d'espace. En conséquence, la lutte contre cette forme de criminalité impose une concertation permanente, des actions solidaires adaptées, une bonne coordination des forces de défense et de sécurité, une coopération bilatérale et surtout multilatérale. Elle impose aux États membres de la CEDEAO non pas des combats singuliers mais une même compréhension de la sécurité, une gestion commune des frontières, une stratégie globale de sécurité collective.

18. La lutte contre la criminalité transfrontalière doit être organisée au double niveau national et régional. Dans cette optique, l'Atelier a suggéré les mesures et pistes stratégiques suivantes :

- ✓ *Créer un cadre régional permanent de concertation et de coopération dédié à la lutte contre la criminalité transfrontalière ;*
- ✓ *Renforcer la professionnalisation des forces de défense et de sécurité et la création d'unités spéciales de lutte contre la criminalité transfrontalière ;*
- ✓ *Renforcer les capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à mener des actions synergiques, notamment des opérations concertées aux frontières et le long des axes routiers interrégionaux ;*
- ✓ *Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action opérationnels nationaux liés aux cadres stratégiques régionaux et internationaux en vue de lutter plus efficacement contre la criminalité transfrontalière ;*
- ✓ *Impliquer fortement les organisations de la société civile et les communautés dans la lutte contre la criminalité transfrontalière.*

E. DES RÉPONSES AUX DÉFIS DE LA CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE DANS TROIS DOMAINES CRITIQUES

19. Pour déterminer les stratégies de lutte contre la criminalité transfrontalière, les participants à l'Atelier ont constitué des groupes de travail qui ont débattu de trois dimensions critiques de la criminalité transfrontalière : la traite humaine, le trafic des armes et le trafic de la drogue.

20. À la suite des travaux en groupes, l'Atelier a fait les constats et recommandations qui suivent :

➤ LA TRAITE HUMAINE

21. Le Protocole de Palerme (art.3) considère la traite humaine comme l'action de recrutement, de transport, de transfert et d'accueil de personnes par le biais de la menace de la force, la fraude, etc. à des fins d'exploitation incluant la prostitution, l'exploitation sexuelle, le travail forcé, l'esclavage et autres pratiques similaires.

22. Ledit Protocole porte spécialement sur la traite des femmes et des enfants en raison de leur vulnérabilité aggravée par la pauvreté, le manque d'opportunités économiques, l'insécurité et la faiblesse des États. Au regard de l'ampleur du phénomène et de ses conséquences l'Atelier a recommandé :

○ **Parlement de la CEDEAO**

- ✓ *faire un plaidoyer en faveur d'une loi sur la traite humaine ;*
- ✓ *s'impliquer pour que les résultats des travaux communautaires soient répercutés aux parlements nationaux ;*
- ✓ *veiller à l'harmonisation des lois communautaires avec les législations nationales ;*
- ✓ *rendre contraignante la législation sur la traite humaine ;*
- ✓ *aider les Etats nationaux à se doter d'une loi sur la traite humaine ;*
- ✓ *encourager la participation de la société civile ;*
- ✓ *s'impliquer dans la sensibilisation des populations sur toutes les dimensions de la traite humaine ;*
- ✓ *instituer un mécanisme de suivi des rapports nationaux sur la traite humaine à travers la tenue tournante de ses sessions avec la possibilité pour les organisations de la société civile de fournir des rapports contradictoires à celui du gouvernement.*

● **États membres de la CEDEAO**

- ✓ *légiférer sur la traite humaine dans toutes ses dimensions ;*
- ✓ *créer une synergie d'actions entre les instances nationales d'application de la loi sur la traite humaine afin de garantir un meilleur suivi ;*
- ✓ *mettre en place un système de référence ;*
- ✓ *renforcer les capacités des structures chargées de la lutte contre la traite humaine*
- ✓ *mettre en place des mécanismes d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement ;*
- ✓ *encourager la participation de la société civile ;*

- ✓ *impliquer les communautés frontalières au sein desquelles se pratique la traite humaine dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de toutes initiatives relatives à la traite humaine.*

➤ **TRAFIC DE DROGUE**

• **Législation**

- ✓ *définition de cadre juridique de lutte contre la drogue et faire des propositions d'amendement. ;*
- ✓ *ratification des conventions et protocoles;*
- ✓ *faire des propositions de lois sur des problèmes spécifiques.*

• **Contrôler l'exécutif**

- ✓ *Faire un plaidoyer pour la mise en œuvre du plan d'action de la CEDEAO;*
- ✓ *Faire un plaidoyer pour la mise en place de dotation budgétaire pour lutter contre la drogue;*
- ✓ *En ayant un droit de regard, d'investigation (par la mise sur pied de commission d'enquête) et d'interpellation sur le problème de la drogue;*
- ✓ *Approcher les communautés et les sensibiliser en prenant en compte leurs préoccupations par rapport au problème de la drogue;*
- ✓ *Mettre en place des mécanismes de plaintes et faire des pétitions;*
- ✓ *Mise en place de réseaux de parlementaires afin de partager des informations, les meilleures pratiques, former des coalitions afin de faire pression sur les gouvernements.*

○ **Services de sécurité**

- ✓ *renforcement des capacités :*
 - *en faisant d'abord en sorte que les services de sécurité comprennent la problématique de la drogue au niveau local et en Afrique de l'ouest;*
 - *en dispensant des formations ciblées et adéquates.*
- ✓ *création d'unités spécialisées bien équipées aussi bien au niveau de l'équipement et de la rémunération afin de lutter efficacement contre la drogue (comme c'est le cas au Nigeria);*
- ✓ *Faire une enquête en profondeur des nouveaux agents recrutés afin d'éviter leur infiltration par des acteurs criminels.*

• **Société civile**

- ✓ *Donner des informations fiables aux agents de sécurité;*

- ✓ *Faire un plaidoyer (pression sur les gouvernements pour qu'ils ratifient les obligations internationales pour une bonne gouvernance du secteur de la sécurité;*
- ✓ *Opérer une transparence dans la recherche de financement avec les acteurs de la société civile;*
- ✓ *Et Organiser des activités de sensibilisation et de prévention sur les méfaits du trafic de drogue.*

- **Judiciaire**

- ✓ *Coopération avec les parlementaires et les agences de sécurités;*
- ✓ *Juges fermes et équitables qui donnent les sentences appropriées*
- ✓ *Eviter la corruption et le compromis dans l'administration de la justice criminelle.*

- **Services financiers**

- ✓ *Faire des enquêtes afin de mieux connaître leurs clientèles;*
- ✓ *Et Respecter les lois contre le blanchiment d'argent.*

➤ **TRAFIC DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE**

- **Parlementaires**

- ✓ *Interpeller les gouvernements pour qu'ils mettent à la disposition des Commissions nationales de lutte contre les ALPC (COMNAT) les moyens nécessaires pour exécuter leurs activités*
- ✓ *Mettre en place un réseau des parlementaires sur les ALPC*
- ✓ *Diffuser et vulgariser la Convention de la CEDEAO sur les ALPC*
- ✓ *Définir des mesures d'accompagnement pour une application efficiente des dispositions de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC ;*
- ✓ *Interpeller les gouvernements pour la mise à disposition des moyens pour la sécurisation des frontières soient contrôlées ;*
- ✓ *Initier ou renforcer une coopération entre les parlements des différents pays de la sous-région, des différentes régions de l'Afrique et de l'Union européenne (U.E);*
- ✓ *Participer aux activités de sensibilisation les populations sur les dangers des ALPC ;*
- ✓ *Actualiser et harmoniser les législations sur les ALPC ;*
- ✓ *Veiller au respect de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'Etat de droit. Cela afin d'éradiquer la pauvreté et lutter contre les ALPC ;*
- ✓ *Veiller à la pérennisation des formations sur les ALPC ;*
- ✓ *Se former pour mieux connaître leurs rôle et prérogatives et la maîtrise des questions des ALPC ;*

- **Gouvernements**

- ✓ *Doter les COMNAT de moyens humains, matériels et financiers pour mener à bien leurs activités, notamment la conduite d'enquêtes nationales et veiller à la collecte des informations sur les ALPC ;*
- ✓ *Mettre à la disposition des parlementaires les informations sur les ALPC ;*
- ✓ *S'assurer que les Traités qu'ils ont signés ont été ratifiés par leurs parlements respectifs ;*
- ✓ *Faire une mise à niveau des parlementaires sur les questions de sécurité et des ALPC ;*
- ✓ *Recenser et établir un registre fiable des vendeurs, les courtiers et les fabricants locaux d'armes ;*
- ✓ *Créer des bases de données fiables sur les ALPC ;*
- ✓ *Former les agents de sécurité et améliorer leurs conditions de vie par des augmentations salariales ; et les professionnaliser en veillant notamment à l'application des dispositions d'un code de conduite pour les FDS ;*
- ✓ *Veiller au suivi, à la traçabilité et à la destruction des armes saisies dans le cadre des opérations de maintien de la paix ;*
- ✓ *Renforcer les capacités des parlementaires en matière de NTIC pour un meilleur partage des informations sur les ALPC ;*
- ✓ *Lutter contre l'impunité par une plus grande transparence dans l'exécution des sanctions infligées aux FDS auteurs d'actes criminels ;*
- **Commission de la CEDEAO**
 - ✓ *Aller à une plus grande intégration régionale et africaine, à l'image de l'Union européenne, pour aboutir à la libre circulation des biens et des personnes, à une politique de sécurité unique, à une monnaie unique, à un parlement unique (A adresser également aux Etats membres qui ont pour l'heure le pouvoir de décision) ;*
 - ✓ *Faire élire les parlements de la CEDEAO au suffrage universelle (à l'horizon 2010) ;*
 - ✓ *Faire la promotion des textes élaborés et adoptés par la CEDEAO ; et vulgariser la Convention de la CEDEAO auprès d'autres régions de l'Afrique ;*
 - ✓ *Rechercher les moyens nécessaires à la mise en place des différentes structures à mettre en place dans le cadre de l'intégration africaine ;*
 - ✓ *Diffuser les textes législatifs et réglementaires relatifs aux ALPC ;*
 - ✓ *Associer les parlementaires aux activités de l'Unité des armes légères et de l'ECOSAP ;*
 - ✓ *Former les parlementaires et la société civile aux techniques de contrôle des ALPC ;*
- **Société civile**
 - ✓ *Associer les parlementaires aux campagnes de sensibilisation sur les ALPC.*

F. DE LA RÉFORME DE LA SÉCURITÉ

23. Le diagnostic global du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest a fait ressortir des carences et déficits structurels, notamment un déficit chronique de vision et de gouvernance.
24. En vue de combler ces déficits, l'Atelier a souhaité la mise en œuvre d'une réforme de la sécurité dans tout l'espace CEDEAO sur la base d'une approche participative et dans la perspective d'une gouvernance partagée de la sécurité entre tous les acteurs de du secteur ;
25. La réforme devra notamment intégrer le secteur de la sécurité à la gouvernance démocratique globale en vue de contribuer à la création d'un climat de paix, de sécurité et de stabilité, qui favorise le développement économique et social de la sous-région.

Abidjan, le 19 juin 2009

L'Atelier

Programme de l'Atelier

17 juin 2009: Introduction – Portée du Défi

- 09:30-10:00 Inscription des Participants
- 10:00-10:45 Discours de Bienvenue
- Jens Hettmann, Représentant Résident, FES Côte d'Ivoire
- Mots de bienvenue et Objectifs de l'Atelier
- Jean-Jacques Gacond, Chef Adjoint des Operations, DCAF
- Ouverture Officiel
- Hon. Laurent Akoun, Membre du Parlement et Chef de la Commission sur la Défense, Côte d'Ivoire.
- 10:45-11:15 Introduction au Manuel de DCAF
- Participation: Jean-Jacques Gacond, Chef Adjoint des Opérations, DCAF
- 11:15-11:30 Pause Café
- 11:30-12:15 Discours-Programme: La criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest: Les récents développements et les réponses
- Orateur: expert principal.
- 12:15- 13:30 Déjeuner
- 13:30-14:15 Séance I: Le cadre juridique existant: Le défi d'intégrer les traités internationaux et les protocoles régionaux dans le droit national
- Participation:
- Introduction aux traités internationaux et protocoles régionaux et à leur adoption en Afrique de l'Ouest
 - Expert (A Confirmer)
 - Les difficultés de l'adoption des traités internationaux au niveau national et de l'élaboration de lois nationales efficaces contre la criminalité transfrontalière
 - Hon. Adamu, Président de la Commission sur la marine ; Assemblée Nationale du Nigeria ; une contribution HB
 - Mr. Diouf, Président, Commission Parlementaire sur la défense et la Sécurité, Sénégal
- 14:15-15:00 Débat sur la 1ere Séance
- 15:00-15:30 Pause Café
- 15:00-15:45 Séance II: Le rôle des forces de sécurité dans la lutte contre la criminalité transfrontalière : Un programme pour la réforme du secteur de la sécurité
- Participation:
- Les patrouilles frontalières conjointes et de planification opérationnelle –

	<p>Possibilités et défis des réponses régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ M. Prosper Agblor, Chef du bureau sous-régional de l'INTERPOL, Abidjan <p>- Un programme pour la réforme du secteur de la sécurité et le rôle des Parlements par WANSED.</p>
15:45-16:45	Débats sur la 2eme séance
16:45-17:00	Conclusion
19.30	Dîner / Réception
18 juin 2009:	Identifier des réponses dans trois domaines critiques : Les Armes légères et de petit calibre (SALW), la traite humaine et le trafic de drogue
09:00- 9:30	<p>Résumé du premier jour et objectifs de la deuxième journée</p> <p><u>Orateur</u>: DCAF/FES</p> <p>Répartition en groupes de travail/désignation des présidents des groupes de travail. Chaque group de travail sera composé au moins d'un expert sur la question et d'un parlementaire.</p>
9:30-11:00	<p>Séance III: Traite Humaine</p> <p>Modèle proposé: table ronde avec le modérateur + débats</p> <p>Thèmes proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - brève introduction (problématique et défis, liens avec le crime organisé, résumé du cadre réglementaire (15 Min) par Parlement de la CEDEAO - la prévention du trafic et la protection des victimes : Travail réalisé (CEDEAO, UNODC) (15 Min) <p>Débats (60 Min)</p> <p>Président :</p> <p>Orateurs Proposés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Colonel Moctar Ndoye (CEDEAO, Participation HB) • Hon. Laurent Akoun, Membre du Parlement et Chef de la Commission sur la défense, Côte d'Ivoire (A Confirmer) • Représentant de la Société Civile (WANSED ou ASSN).
11:00-11:30	Pause café
11:30-13:00	<p>Séance IV: Trafic des armes légères et de petit calibre</p> <p>Brève Introduction du sujet</p> <p>par: Modérateur</p> <p><u>"Panel de discussions"</u>:</p> <p>Modérateur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jonathan Sandy, ISSAT/DCAF

	Participants:
	<ul style="list-style-type: none"> • ECOSAP / ECOWAS SAU, M. Coulibaly (ECOSAP)/ Dr. Agnekethoum (ECOWAS SAU) • Parlement de la CEDEAO • Représentant des forces de sécurité : Col. Niang, Commission Armes Légères et de Petit Calibre, Directeur des services Juridique, Ministre des Armes Forces, Sénégal
13:00 - 14:30	Déjeuner
14:30 - 16:00	Session V: Trafic de Drogue
	<u>Participation:</u>
	<ul style="list-style-type: none"> • Etendue et tendances du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et les interactions par UNODC (15 min) • Les Drogues, la politique et la Gouvernance - développements récents et préoccupations par Col. Ndoye (CEDEAO) (15 min)
	Président:
	Débats (60 min)
16:00 - 16:15	Pause Café
16:15- 17:45	Session VI: Travail en groupe : Elaboration des documents de stratégie
	Groupe 1: la traite humaine
	Groupe 2: Le trafic des Armes
	Group 3: Le Trafic de drogue
	Sur la base des débats tenus durant les plénières, il sera demandé aux participants d'élaborer des documents de stratégie sur les trois thèmes, en mettant l'accent sur les défis spécifiques auxquels font face les différents acteurs, notamment les Parlements.
19 juin 2009:	Conclusions
10:00-11:00	Séance V: Présentation du travail en groupe – Documents d'information stratégique (10 min chacun, plus Q&R)
11:00-11:15	Pause Café
11:15-12:15	Débat final en Plénière: Enjeux et perspectives
12:15-12.45	Evaluation de l'Atelier
12:45-13:15	Cérémonie De Clôture
	<ul style="list-style-type: none"> • Sebastian Sperling, Coordinateur, FES, Abuja. • Parlement de la CEDEAO • DCAF • ASSN/WANSED

13:15-14:30	Déjeuner
14:30 - 15:00	Conférence de Presse